

**Compte-rendu de la 99^{ème} réunion
du Comité d'Entreprise
du CFAI Alsace
Le 13 Avril 2017 de 9h35 à 12 h45**

Collège unique :

PRESENTS :

Membres Titulaires FO : David FERNANDEZ, Philippe FUCHS, Joël PETERSCHMITT

Membre Titulaire : Céline RISOLA

Membre Suppléant FO : Félicien FETET

Membre Suppléant : Sébastien DEFER

Direction : Mme Nathalie GROSS, M. Frédéric VICQUERY

ABSENT EXCUSE : Fabrice SIMONKLEIN, Ophélie COLLADOS

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 16/03/2017

Le compte rendu est approuvé par les membres du CE.

2) Effectifs salariés du CFAI Alsace

Le CFAI compte 110 salariés (84.9 ETP équivalent temps plein) : soit 36 administratifs (30,6 ETP), 41 formateurs permanents (40 ETP), 4 techniciens et personnels de service (4 ETP), 28 vacataires dont 7 fonctionnaires (10.3 ETP), plus une apprentie.

Variations d'effectifs sur la période :

Une embauche d'un formateur permanent en français affecté au centre de Mulhouse à temps plein au forfait heures : Alain RUEFF à partir du 20 mars (4 mois d'essais plus 2 mois) pour remplacer Mme Valérie FACHIN.

Une embauche d'un formateur permanent en « Maintenance » affecté au centre de Colmar à temps plein au forfait heures : Samuel LABETH à partir du 10 avril.

Modification de contrat :

Mme Valérie FACHIN quitte son poste de formatrice en français sur Mulhouse pour occuper la fonction « conseillère formation » basée sur Mulhouse et garde la mission référent handicap.

Le formateur Fabien DIETRICH a une mission complémentaire de coordonnateur pédagogique jusqu'au mois d'août pour l'AEC.

Variation à venir/

Prévision d'embauche : /

3) Entretien annuel de progrès et entretien professionnel (annexé en pièce jointe). Axe des temps mise à jour des entretiens professionnels et de progrès.

Les entretiens annuels de progrès sont encore en cours et la direction a pour objectif la fin pour avril 2017.

4) Indication du calendrier des consultations obligatoires au CE.

Les nouvelles lois prévoient de passer de 17 consultations obligatoires à 3 :-les orientations stratégiques en septembre, la situation économique et financière de l'entreprise, la politique sociale et les conditions de travaux. Mais la loi oblige en contrepartie l'employeur à mettre en place une BDES (base de données économique et sociale) accessible aux élus. Comme celle-ci n'existe pas encore, les élus ne peuvent accéder aux informations. C'est pourquoi des élus demandent que les anciennes consultations s'appliquent tant que les informations ne sont pas mises à disposition.

5) Informations trimestrielles.

Remise du document « recrutement apprentissage » en séance et présentation par la direction qui y trouve un avancement global satisfaisant, mais l'analyse plus fine reste moins encourageante.

6) Informations sur les « Périodes de formation en CFAI 2017/2018 »

Remise du document « Périodes de formation en CFAI 2017/2018 » en séance.

7) Engagement des formateurs à partir d'août (qui fait quoi ?)

La direction répond que c'est de la responsabilité des responsables de centres.

8) Questions suite au dernier CE exceptionnel (rapport d'expertise Page 49 et suivantes).

Il apparaît que les activités du Centre de Colmar se font dans des locaux sans bail à jours !

Dans les frais de personnel en 2015 des élus demandent des précisions quant à la mise à disposition de personnels de direction de l'AFPI facturé au CFAI.

En 2015 des Augmentations Générales et Individuelles pour 1.5% avais été négocié par FO. Ce que la direction a respecté pour les formateurs. Mais il apparaît que les Cadres administratifs ont bénéficié de 1.7% d'augmentation, des élus demandent une explication.

La prime moyenne en 2015 était de 3797€ ce que confirme la direction.

Les Grilles de transfert de prise en charge (PEC) des financements de formations appliqué au CFAI Alsace montre que les financements ont été inférieures aux transferts possibles qui auraient permis d'augmenter le budget du CFAI pour 2015.

Remarque : le rapport d'expertise est consultable par les salariés auprès des élus (merci de prendre RDV).

9) Conseil de perfectionnement de mars.

Projection par la direction d'un « power point »; pas de document transmis aux élus.

10) Divers /

Le Secrétaire
Joël PETERSCHMITT